

# VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

## CONTRAT DE BAIL

---

Entre

**l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, N° d'identité national 0000 5132 045**, à L-4138 ESCH-SUR-ALZETTE, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonction, à savoir Monsieur Georges MISCHO, Bourgmestre, Monsieur Pierre-Marc KNAFF, Monsieur André ZWALLY, Monsieur Monsieur Christian WEIS, et Monsieur Meris SEHOVIC, échevins,

désignée ci-après comme « **propriétaire** », d'une part,

et

la société anonyme **Bonaria Frères S.A.** (numéro d'identité n°19982233049), ayant son siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 67, Rue Zénon Bernard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B8567, ici représentée par Monsieur Gérard THEIN, agissant en sa qualité de directeur général et Monsieur Gilbert THEIN, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

désignée ci-après comme « **locataire** », d'autre part.

### PREAMBULE

Considérant que :

- la Ville a mis à disposition de la société anonyme Bonaria Frères S.A. suivant contrat de bail signé en date du 26 octobre 2021, une partie de la parcelle, sise 375, rue de Belval à L-4024 Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro cadastral 1848/16752, au lieu-dit « Rue de Belval », d'une contenance d'environ 23a 25ca ;
- le contrat de bail en question est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> août 2023 ;
- la société anonyme Bonaria Frères S.A. a adressé une demande de prolongation du contrat de bail en date du 13 juillet 2023 au collège des Bourgmestre et Echevins ;
- le collège des Bourgmestre et Echevins a décidé lors de sa séance du 17 juillet 2023 de prolonger le bail jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2024, avec possibilité d'une reconduction supplémentaire de 6 mois, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2025.

Les parties ont convenu, d'un commun accord, d'apporter les modifications suivantes au contrat de bail signé entre les parties le 26 octobre 2021 :

## **Article 1 : DUREE DU BAIL**

- 2.1. Le présent contrat est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2024.
- 2.2. A terme, le bail est tacitement reconduit de 6 mois jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2025 au plus tard, s'il n'est pas résilié par l'une des parties moyennant lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois. Le cachet de la poste lors de l'envoi fait foi. Le contrat pourra être résilié sans motivation ou justification particulière.

À l'échéance du bail, le locataire s'engage à libérer les lieux et à faire enlever à ses frais tout le matériel, lui appartenant, se trouvant sur la partie de la parcelle donnée en location. À défaut, le propriétaire se réserve le droit de rétablir les lieux en leur pristin état et de refacturer tous les frais y relatifs au locataire, sans mise en demeure ou autre formalité préalable.

- 2.3. Chacune des parties contractantes se réserve le droit de résilier, avec effet immédiat, le présent bail au cas où l'autre partie enfreint les dispositions et/ou ne respecte pas ses obligations contractuelles. Toutefois, avant qu'une partie ne puisse exercer ce droit, elle doit avoir sommé l'autre partie contractante de se conformer aux stipulations du présent bail.

Toute notification se fera par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.

## **Article 2 : GENERALITES**

Hormis les modifications prévues au présent avenant, l'ensemble du contrat de bail du 26 octobre 2021 reste d'application. Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu au présent avenant ou au contrat de bail, la législation luxembourgeoise, est d'application.

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature, sous réserve d'approbation par le Conseil Communal.

Fait à Esch-sur-Alzette, le \_\_\_\_\_, en tant d'exemplaires que de parties, chacun d'eux constituant un original.

**Le propriétaire**

**Ville d'Esch-sur-Alzette**

\_\_\_\_\_  
Georges MISCHO, Bourgmestre

\_\_\_\_\_  
Pierre-Marc KNAFF, Echevin

\_\_\_\_\_  
André ZWALLY, Echevin

\_\_\_\_\_  
Christian WEIS , Echevin

\_\_\_\_\_  
Meris SEHOVIC, Echevin

**Le locataire**

**Bonaria Frères S.A.**

\_\_\_\_\_  
Gérard THEIN, Directeur général

\_\_\_\_\_  
Gilbert THEIN, Président du  
Conseil d'Administration